

Les relations internationales à la Bibliothèque Nationale

par Alix Chevalier

Directeur scientifique
de la Bibliothèque Nationale

Unique sur le territoire national, la Bibliothèque Nationale est, en raison de son statut spécifique et de ses missions, naturellement appelée à entretenir un réseau de relations nationales et internationales. En outre, comme l'observe Guy Sylvestre⁽¹⁾ en 1987, la coopération entre bibliothèques et bibliothécaires est une tradition établie de longue date qui concerne tous les types de bibliothèques, quel que soit leur niveau de développement et la diversité de leurs fonctions, avec pour objectifs la fourniture d'un meilleur service aux usagers et la réduction des coûts de fonctionnement.

L'histoire de la Bibliothèque Nationale fait apparaître très tôt des relations avec l'étranger, tant en ce qui concerne la constitution des collections qu'en ce qui concerne l'accueil de visiteurs, plus ou moins prestigieux, et de chercheurs étrangers.

En juin 1986, lors du Congrès national de l'Association des bibliothécaires français à Lyon, Janine Roncato avait déjà eu l'occasion de brosser le tableau des relations internationales de l'établissement. Aujourd'hui, ces relations qui pour certaines (notamment achats de documents, échanges, prêts) sont étroitement liées au fonctionnement courant ont évolué vers une coopération scientifique et technique renforcée, d'abord entre

bibliothèques nationales, mais aussi avec bibliothèques de recherche, centres de documentation spécialisés, archives, musées..., soit que ces institutions aient une mission de collecte et de conservation du patrimoine culturel, soit qu'elles jouent un rôle important dans le domaine de l'information et de la recherche. Les échanges de connaissance, de savoir-faire et d'information au sein d'associations internationales professionnelles constituent également une autre forme de coopération à laquelle participent activement les personnels de la Bibliothèque Nationale.

■ Domaines de coopération

Constitution des collections

L'ancienneté et la continuité des relations de la Bibliothèque du Roi puis de la Bibliothèque Nationale avec les pays étrangers expliquent l'importance et la valeur des collections étrangères des départements, collections que la Bibliothèque Nationale s'efforce de garder vivantes. Cette mission a été confirmée par le décret du 22 mars 1983 qui fixe l'organisation de la Bibliothèque Nationale et prévoit en son article 2 qu'elle "constitue des collections ... étrangères" et en tient le catalogue. Les accroissements se font essentiellement par achats : en 1991, sur un total de 38 823 livres, les entrées se répartissaient

entre 71% d'achats, 12% de dons et 17% d'échanges⁽²⁾.

Délibérément, pour un service d'achats plus rapide et moins onéreux, les divers départements de la Bibliothèque Nationale ont choisi de s'adresser de préférence à la source : distributeurs, grands libraires ou galeries répartis dans le monde entier (avec en tête l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne), sans oublier le rôle des grandes foires internationales.

Plusieurs sources de dons en provenance de l'étranger peuvent être inventoriées : dons d'auteurs ou d'artistes qui envoient leurs publications en remerciement de l'assistance à la recherche trouvée à la Bibliothèque Nationale ou qui recherchent la consécration ; dons de collectionneurs ou d'institutions en raison de la renommée scientifique internationale de l'établissement ; dons liés à la promotion d'une cause, à la célébration de l'anniversaire d'un événement historique ou d'une personnalité.

Le Service des Echanges internationaux de la Bibliothèque Nationale assure, pour les livres et les périodiques, les fonctions de "Service national d'échanges", tel que défini par l'Unesco

(1) Guy Sylvestre, *Guidelines for national libraries*, Paris, Unesco, 1987, p.67-68.

(2) Pour les achats de livres et périodiques, cf. N. Simon et E. Vilatte, dans *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, n°153, 4^e trimestre 1991, pour les dons, cf. C. Franconnet, article publié infra.

en 1958. Il entretient des relations avec 1 200 correspondants répartis dans une centaine de pays, en privilégiant les relations susceptibles de favoriser la francophonie. Les quantités de documents échangés chaque année sont de l'ordre, de part et d'autre, de 15 000 ouvrages et 5 500 titres de périodiques auxquels s'ajoutent environ 10 000 publications officielles échangées en application d'accords intergouvernementaux signés par la France, entre 1943 et 1979, avec dix pays : Etats-Unis, Belgique, Grande-Bretagne, Australie, Israël, Allemagne, Danemark, Québec, Canada, Japon. Les échanges constituent le mode d'acquisition privilégié pour les pays du Tiers Monde et encore aujourd'hui pour les pays de l'Est.

Des partages de responsabilités peuvent intervenir entre bibliothèques nationales pour la constitution et la conservation des documents étrangers : ainsi, en 1989, la British Library et la Bibliothèque Nationale ont-elles passé un accord pour se répartir la couverture des publications officielles africaines, la Grande-Bretagne prenant en charge l'Afrique anglophone et la France l'Afrique francophone.

Production et diffusion de l'information bibliographique

C'est avec la normalisation, qui sera traitée plus loin, le domaine par excellence de coopération entre bibliothèques nationales.

Production

Catalogage courant

. Notices bibliographiques :

La Bibliothèque Nationale a recherché activement au cours de ces deux dernières années les moyens de récupérer les notices de réservoirs extérieurs pour les commandes et le catalogage de ses documents étrangers. Des négociations ont été entamées avec la British Library et la Deutsche Bibliothek pour pouvoir utiliser les notices de leur bibliographie nationale courante à partir de leur CD-ROM. Un accord est également sur le point d'être signé avec le Research Libraries Group (RLG) pour utiliser sa base de données RLIN (Research Libraries Information Network), en expérimentation à la Bibliothèque Nationale depuis septembre 1989.

Par ailleurs, le département des péri-

diques est le siège du centre national d'enregistrement des publications en série (CNEPS), avec mission de transmettre à l'International Serials Data System (ISDS) les données des publications en série françaises aux fins d'insertion dans son fichier international.

. Fichiers d'autorité :

L'indexation matière constitue un pôle d'intérêt particulièrement attractif pour la coopération. La Bibliothèque Nationale et le Ministère de l'Éducation Nationale, associés depuis 1987 pour la gestion du Répertoire d'autorité de matières encyclopédique et alphabétique unifié (RAMEAU), ont signé le 14 décembre 1990 une convention avec la Bibliothèque de l'Université Laval, les autorisant à utiliser son Répertoire de vedettes-matière comme source principale et prévoyant le maintien de la plus grande compatibilité entre les deux répertoires.

Des échanges de vues sont par ailleurs en cours entre les services d'autorité matière de la Bibliothèque Nationale et la Deutsche Bibliothek pour examiner la faisabilité de la réalisation d'un fichier d'autorité matière multilingue.

De son côté, le département des Cartes et Plans coopère étroitement avec Londres, Madrid, La Haye... dans la perspective de constituer aussi un fichier d'autorité multilingue des noms géographiques.

Catalogage rétrospectif

Coopération ancienne qui se traduit par :
- des recherches sur l'édition nationale d'un pays donné dans les collections des bibliothèques des autres pays : ainsi la contribution française à l'Eighteenth Century Short Title Catalogue de la British Library ;

- le catalogage des fonds étrangers de la Bibliothèque Nationale avec la collaboration d'une bibliothèque nationale étrangère (Bibliothèque Nationale Széchényi de Hongrie pour les Hungarica) ou d'un chercheur étranger (fonds argentin) ;

- une aide à la reconstitution du patrimoine bibliographique d'un ancien territoire français : ainsi le catalogage des fonds indochinois et vietnamiens conservés à la Bibliothèque Nationale, couplé avec la reproduction sur microfiches des ouvrages.

Coopération plus récente avec la constitution, à l'initiative de la Bayerische Staatsbibliothek et de la British Library, du Consortium des bibliothèques européennes de recherche qui a pour objectif la constitution d'une base de données collective rassemblant les notices des livres imprimés en Europe avant 1830.

Diffusion

Le programme UBCIM de l'IFLA encourage l'échange entre bibliothèques nationales des données des bibliographies nationales, avec signature d'une convention d'utilisation. La Bibliothèque Nationale procède ainsi à un échange de CD-ROM avec la Deutsche Bibliothek. Elle peut en outre fournir des bandes magnétiques de la Bibliographie nationale française aux bibliothèques étrangères qui la sollicitent (Library of Congress), ou encore des bandes de ses fichiers d'autorité.

Enfin, dès 1988, la British Library et la Bibliothèque Nationale se sont associées pour réaliser un CD-ROM pilote pour la diffusion des bibliographies nationales, avant de s'engager avec cinq autres bibliothèques européennes dans le projet de CD-ROM européen des bibliographies nationales en janvier 1989.

Conservation et reproduction

Dans ces deux secteurs, la coopération est d'autant plus intense que la Bibliothèque Nationale est le centre international du programme PAC de l'IFLA (cf. plus loin).

De nombreux stagiaires étrangers

sont accueillis chaque année par la Direction technique, dans ses ateliers de Paris, Sablé et Provins. Au cours de ces dernières années, un programme plus particulier de formation a été mis en place en faveur de deux pays du Maghreb, l'Algérie et la Tunisie, dans les domaines de la préservation, de la conservation et de la micrographie. Dans le cas de la Tunisie, la formation revêt trois formes successives : formation des techniciens tunisiens en France, suivi local des actions de formation par des techniciens français, puis organisation en France ou en Tunisie de séminaires sur des sujets spécifiques. Ces actions de formation concernent aussi bien le livre que le manuscrit et les cartes géographiques.

La coopération peut également être orientée vers la recherche : ainsi la participation de la Bibliothèque Nationale aux travaux de l'Institut international de conservation qui réunit principalement des techniciens de la chimie du papier et dont la coordination française est assurée par un ingénieur de recherche de la Direction technique. Les échanges d'informations techniques sur les procédés de désacidification, de renforcement du papier, de désinfection sont en outre courants entre grands centres de conservation (Washington, Ottawa, Londres, Leipzig...).

Enfin, l'engagement ancien de la Bibliothèque Nationale dans la reproduction des documents au titre de la sécurité des collections l'a conduite à donner une dimension internationale à son activité, d'abord en entreprenant avec l'appui de la Commission américaine "Preservation and Access" la conversion rétrospective des notices des microformes-mères des documents reproduits, ensuite en assumant la direction du projet européen LIBACT 1 / EROMM (cf. plus loin).

■ Communication

Sur place

Les collections de la Bibliothèque Nationale, par leur ancienneté, leur richesse et leur haut niveau scientifique, attirent à juste titre les chercheurs du monde entier. En 1991, sur 55 570 demandes d'accès adressées au service de l'Accueil, 15 033 ont émané d'étrangers, soit 27% de la clientèle potentielle de lecteurs, avec une pointe de 39% en août.

Avec une communication annuelle d'environ 1 300 000 documents à 400 000 lecteurs, la Bibliothèque Nationale connaît les mêmes problèmes que les autres grandes bibliothèques de recherche pour la définition de leur politique d'acquisition, de stockage, de communication et de reproduction. La concertation est devenue indispensable, se matérialisant par des échanges de documentation ou par l'organisation de séminaires, tel celui réunissant des spécialistes de la British Library et de la Bibliothèque Nationale en janvier 1991.

A distance

Le service du Prêt de la Bibliothèque Nationale a tout naturellement une grande partie de son activité tournée vers l'étranger. D'une part, il doit répondre à des demandes de prêt en provenance de l'étranger (en 1991, 16 293 dont 75 à 80% de pays européens, sur un total de 50 745) ; d'autre part, il adresse des demandes aux institutions étrangères pour les propres lecteurs de la Bibliothèque Nationale. Pour ce faire, il est en rapport étroit avec le British Library Document Supply Center et est en outre abonné au service de prêt de l'OCLC.

■ Recherche et valorisation

Recherche : la recherche se prête tout particulièrement à la coopération scientifique internationale.

Inventaire et analyse scientifique des fonds : il peut s'agir,

- de participation à une entreprise collective : recensement de manuscrits musicaux antérieurs à 1800 par le département de la Musique pour le Répertoire international des sources musicales (Francfort) ;

- de collaboration entre chercheurs : appartenant au département des Monnaies de la Bibliothèque Nationale, au British Museum et à l'Université de Valence pour l'élaboration du Roman Provincial Coinage (1992) ;

- de mécénat étranger : concours financier de la Fondation Fritz Thyssen de Cologne pour la réalisation du catalogue des manuscrits enluminés d'origine germanique de la Bibliothèque Nationale ;

- de recherches menées dans le cadre d'une bourse (sur les atlas, à la Beinecke Library de la Yale University, grâce à la bourse A.E. Vietor) ou d'un programme d'échanges : convention passée en 1992 entre le Rijksmuseum d'Amsterdam et la Bibliothèque Nationale prévoyant l'échange d'experts dans le domaine des estampes ; programme d'échanges aussi entre le département des Manuscrits et le J-Paul Getty Museum à Malibu ou l'Académie des sciences d'URSS à Saint-Petersbourg.

Organisation de colloques avec la participation de spécialistes étrangers, en liaison avec le fonds ou les travaux scientifiques de l'établissement (La Bible imprimée dans l'Europe moderne, 1992) ou sur des questions bibliothéconomiques (L'Avenir des grandes bibliothèques, 1990).

Participation à des congrès et colloques internationaux dans des domaines aussi variés que les études byzantines, américanistes (le département des Entrées étrangères participe au Réseau européen d'information sur l'Amérique Latine REDIAL)... le commerce du livre... ou le cinéma muet.

Conférences faisant le point sur la recherche à l'occasion d'expositions ou de manifestations à l'étranger ou sur invitation d'associations spécialisées, et publications d'articles dans des revues étrangères (Geographers, Print Quarterly, European Photography...).

Expositions

Chaque année, la Bibliothèque Nationale consent le prêt d'un nombre important de pièces aux expositions extérieures : plus de 3 000 pièces, dont le tiers au moins en provenance du département des Estampes et de la Photographie. Depuis 1987, ce département organise régulièrement des expositions avec le Japon par l'intermédiaire de la société "Brain Trust", la plus récente ayant été consacrée à Alphonse Mucha (octobre 1991-janvier 1992). De même, une coopération dans le domaine de la photographie s'est nouée avec le Metropolitan Museum de New-York (exposition Nadar prévue en 1994). Ces expositions peuvent ensuite donner lieu à présentation à Paris ou en Europe.

Une exposition de prestige sur les "Trésors de la Bibliothèque Nationale : Culture et Pouvoir en France" est par ailleurs en cours de préparation en collaboration étroite avec la Library of Congress où sa présentation est programmée pour 1995.

Enseignement et formation

En raison de leur qualification, les conservateurs de la Bibliothèque Nationale sont invités à dispenser un enseignement (sur les manuscrits à Séville, en cartographie à Barcelone ou en études théâtrales à Louvain) ou à

appartenir à des jurys de soutenance de thèse à l'étranger (en numismatique à Londres).

Mais surtout la transmission des connaissances et de l'expérience s'effectue à l'occasion des nombreux stages de formation organisés par l'établissement au profit de bibliothécaires étrangers, dans les secteurs les plus divers, propres à la Bibliothèque Nationale (dépôt légal, bibliographie nationale, échanges, RAMEAU) ou plus généraux (information, conservation, communication, reproduction ou relations publiques). Cette formation s'est particulièrement exercée au cours de ces dernières années au profit des pays francophones (Algérie, Maroc, Tunisie, Québec, Sénégal, Vietnam) et de l'Europe de l'Est (Albanie, Hongrie, Pologne).

Coopération entre bibliothèques nationales

La coopération entre bibliothèques nationales revêt essentiellement la forme d'échange de connaissances, de savoir faire et d'informations, mais tend de plus en plus vers la définition en commun de priorités, la recherche de solutions communes et, tout particulièrement, l'adoption de normes techniques identiques, l'échange de l'information bibliographique et la constitution de bases de données collectives.

Cette coopération peut avoir pour cadre des groupements informels

La Conférence des directeurs de bibliothèques nationales, mise en place en 1974, est ouverte à l'ensemble de la communauté internationale et réunit chaque année, autour du Congrès de l'IFLA, 30 à 40 participants. Parmi les études diverses récemment menées ou en cours, méritent d'être signalées celles sur le dépôt légal de l'édition électronique, la production et la diffusion de l'information bibliographique, le prêt international entre bibliothèques, la préservation des périodiques, la gestion financière.

La Conférence des directeurs de bibliothèques nationales de l'Europe, créée en 1987, regroupe les représen-

tants des pays membres du Conseil de l'Europe ; elle siège chaque année dans un pays différent (Athènes en 1991, Vienne en 1992) et donne lieu à la présentation par chaque bibliothèque d'un rapport annuel sur ses derniers développements⁽³⁾. Au cours de ces dernières années, elle s'est plus particulièrement intéressée à la diffusion du format international d'échange bibliographique UNIMARC, à l'utilisation de la méthodologie Conspectus pour l'évaluation des collections, aux relations avec les éditeurs, aux recherches sur le papier permanent, aux plans stratégiques, aux actions à proposer dans le cadre du plan européen en faveur des bibliothèques et au développement des bibliothèques nationales des pays de l'Europe de l'Est avec l'organisation d'une rencontre spéciale ouverte aux directeurs de ces bibliothèques à Vienne en avril 1991.

La coopération peut prendre place aussi dans un cadre institutionnel,

telle la section des bibliothèques nationales de l'IFLA au Comité permanent de laquelle siège le directeur scientifique de la Bibliothèque Nationale. Le programme quinquennal établi par la section pour la période 1992-1997 a notamment retenu comme thèmes d'étude : l'adaptation des missions des bibliothèques nationales au nouvel environnement éditorial et technique, le partage de l'expérience et le développement de la recherche, la coopération avec les autres institutions dans le domaine des manuscrits, archives, littérature grise et documentation spécialisée.

Chaque année, à l'occasion du Congrès de l'IFLA, la section organise une session publique sur un thème précis, comme les plans stratégiques ou les missions des bibliothèques nationales dans les pays en développement, et y adjoint souvent un séminaire, organisé de préférence avec une autre section de l'IFLA (ainsi sur la conversion rétrospective, la constitution des collections nationales...).

L'information relative aux travaux de la section est consignée dans une Newsletter diffusée une à deux fois par an à ses membres.

(3) Une synthèse de ces rapports pour l'année 1992 doit être publiée dans un prochain numéro de la revue *Alexandria*.

La coopération peut enfin être bilatérale.

Elle peut être inscrite dans les accords intergouvernementaux préparés par les Commissions mixtes d'échanges culturels qui se tiennent sous l'autorité du Ministère des Affaires étrangères ou du Ministère de la Coopération, avec la participation du département des affaires internationales et de la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère chargé de la Culture. Dans ce cadre, il s'agit essentiellement d'échanges (documents, experts, stagiaires, information générale et, rarement, expositions) dont la mise en œuvre et le suivi sont confiés aux services des ambassades françaises à l'étranger. Ce type de coopération est particulièrement soutenu avec les pays francophones (Amérique du Nord, Afrique occidentale et centrale, Maghreb, Asie du Sud).

Elle peut aussi résulter d'opérations officielles ponctuelles, tel "Courants d'Est", programme d'accueil de professionnels de la culture d'Europe centrale et orientale organisé par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture qui a permis à la Bibliothèque Nationale d'accueillir dans ses services bibliographiques en octobre et novembre 1992 une bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale d'Albanie.

Plus généralement, elle résulte de la volonté, formalisée ou non par une convention, de deux établissements de renforcer leurs liens.

Conventions bilatérales : cette pratique, développée en 1985-1986, a partiellement doublé les accords d'échanges culturels : c'est le cas des conventions passées avec les bibliothèques nationales du Maroc, de Tunisie, du Vietnam, de Syrie. Dans le cas de la Bibliothèque Nationale du Québec en août 1989, elle a affirmé les liens historiques, linguistiques et culturels existant entre les deux parties, revivifié les échanges d'informations et de publications et les stages de personnel.

Aujourd'hui, ces conventions sont plutôt destinées à conclure une coopération sur un programme ponctuel et précis : en 1985, avec la British Library dans le domaine de l'information bibliographique ; en 1989, avec la Bibliothèque

Nationale Széchényi de Hongrie pour la réalisation de l'inventaire des "Hungarica".

Coopération informelle : très vivante et menée à travers les cinq continents, elle se noue et se développe à l'occasion de visites de collègues ou dans le cadre de relations épistolaires et peut aboutir à l'une ou l'autre des formes de coopération évoquées dans la première partie de ce texte. A noter que les demandes d'informations parvenant à la Bibliothèque Nationale sur l'organisation des bibliothèques en France, le statut et les moyens de fonctionnement de l'établissement et la législation sur le dépôt légal se sont multipliées au cours de ces deux dernières années.

■ Coopération au sein d'organismes internationaux

Cette coopération revêt diverses formes selon les missions de l'organisme international.

Coopération avec l'Unesco

La collaboration de la Bibliothèque Nationale s'exerce essentiellement dans le cadre du Programme général d'information (PGI) de l'Unesco et est sollicitée soit par l'intermédiaire de la Commission française pour l'Unesco qui représente la France auprès de cet organisme, soit au titre du programme PAC de l'IFLA (cf. plus loin) :

- information donnée par le service du dépôt légal des livres sur les statistiques de la production de livres, d'une part, et sur les traductions publiées en France pour l'Index Translationum, d'autre part;

- missions d'expertise à la demande, dont la dernière, en janvier 1993, a porté sur l'étude du fonctionnement de la Bibliothèque Russe d'Etat (ex Bibliothèque Lénine) à Moscou ;

- microfilmage de manuscrits appartenant aux collections de la Bibliothèque Nationale, financé par l'Unesco pour aider certains pays à constituer une documentation d'intérêt national utile à la recherche : ainsi, après la fourniture des microfilms des 7 224 manuscrits arabes au King Faisal Center for research and islamic studies de Riad, celle de 697 manuscrits sanscrits, indiens et pâlis, sur

un ensemble de 4 000, à l'Indira Gandhi National Center for the Arts de New Delhi ;

- participation du directeur technique de la Bibliothèque Nationale, en qualité de représentant de la France, au Comité exécutif international de la "Bibliotheca Alexandrina" ;

- relations de la Direction technique de la Bibliothèque Nationale avec le PGI de l'Unesco dans le cadre du programme PAC de l'IFLA : financements, missions d'expertise (les plus récentes en Mauritanie et au Yémen pour y examiner l'état de conservation de collections de manuscrits), organisation de séminaires ou de stages et, depuis 1992, maîtrise d'œuvre du projet "Mémoire du monde" qui a pour objet le repérage des œuvres méritant d'être sauvegardées et de constituer le patrimoine de l'humanité.

Coopération dans le cadre du sommet francophone

Issue des recommandations de la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (Paris, 1986), la Banque internationale d'information sur les Etats francophones (BIEF), aujourd'hui programme décentralisé de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), a été créée en 1986 avec pour objectif de mettre à la disposition des pays du Sud tous moyens leur permettant de constituer et de faire vivre leur mémoire documentaire. Son champ d'action privilégié est constitué par les bibliothèques nationales, les archives nationales et les centres nationaux de documentation et sa première activité a consisté à collecter dans tous les pays membres du Sommet francophone les notices bibliographiques des documents relatifs aux pays du Sud.

La Bibliothèque Nationale, qui participe à la BIEF depuis 1989 et qui détient par dépôt légal les documents publiés dans les anciennes colonies françaises, a déjà fourni une contribution de 8 000 notices. Par ailleurs, sur proposition du Service des affaires francophones du Ministère des Affaires étrangères, la Bibliothèque Nationale est devenu l'expert français pour la BIEF et coopère à ce titre à la préparation des réunions du Comité de programme IST du sommet francophone. Elle représente la France dans les ins-

tances de la BIEF et fait partie de son Réseau d'alimentation Nord mis en place depuis septembre 1992. Elle a collaboré à l'organisation du séminaire sur les publications officielles qui s'est tenu à Tunis en mai 1991, contribue à la publication d'articles dans l'Ecluse, bulletin d'information et de liaison de la BIEF, et est membre associé de la FABADEF (Fédération des Associations de bibliothécaires, archivistes, documentalistes des Etats membres du Sommet francophone), créée dans ses locaux en août 1989.

La Bibliothèque Nationale a également été chargée par le Service des Affaires francophones de suivre les travaux du Comité du suivi du colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales, comité qui se préoccupe entre autres de la présence de documents en français dans les bibliothèques de ces organisations

Coopération dans le cadre de la construction européenne⁽⁴⁾

Dès 1987, la Bibliothèque Nationale a été invitée à collaborer, aux côtés des directions chargées des bibliothèques des Ministères de l'Education nationale et de la Culture et des associations professionnelles, aux réflexions et études lancées par la Direction "Télécommunications, industries de l'information et de l'innovation" (DG XIII) de la Commission des communautés européennes (CCE) pour le développement du marché communautaire des services d'information et la mise en place d'un programme d'action en faveur des bibliothèques. Elle a participé aux divers forums et ateliers organisés depuis 1987, et notamment à ceux concernant les activités des bibliothèques nationales, tels celui sur les services bibliographiques nationaux (février 1990) et celui sur la conversion rétrospective des catalogues (juillet 1990).

Elle est en outre engagée dans deux projets pilotes⁽⁵⁾, LIBACT 1/CDBIB, projet de CD-ROM européen des bibliothèques nationales qui a démarré le 17 janvier 1990 et doit s'achever en août 1993, et LIBACT 1/EROMM, projet de Registre

(4) Cf. "Actes des journées d'étude sur les projets européens pour les bibliothèques, Strasbourg, 19-20 juin 1990" (n° spécial d'*Interactif*, novembre 1990).

(5) Cf. A. Chevallier, dans "Actes...", op.cit., et J.M. Amoult, article publié infra.

européen des microformes mères qui a débuté en février 1991 et dont elle a la direction, et a coopéré à plusieurs enquêtes et études subventionnées par la DG XIII B.

La Bibliothèque Nationale est également présente au sein du Comité français de pilotage du plan d'action en faveur des bibliothèques (CFPPA), créé le 4 octobre 1989 par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture pour servir d'interface avec la DG XIII B et aider les bibliothèques françaises à participer au plan d'action, en liaison avec le Conseil supérieur des bibliothèques et le Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

Elle prend part enfin régulièrement aux réunions mensuelles organisées par la Mission des affaires européennes du Ministère de la Culture, créée en août 1988 pour informer les directions techniques et établissements sous tutelle du Ministère de l'avancement de la construction européenne.

Coopération avec des organisations internationales non gouvernementales, associations professionnelles d'intérêt général.

IFLA (International Federation of Librarians Associations)

La Bibliothèque Nationale est membre de l'IFLA aux travaux de laquelle elle collabore très activement en liaison avec l'Association des bibliothécaires français. Ainsi :

- l'un de ses conservateurs généraux est membre et trésorier du Bureau exécutif et, en cette qualité, siège comme observateur au Bureau professionnel ;

- ses représentants participent aux travaux de douze sections et sont particulièrement actifs au sein des sections de bibliothèques nationales, des cartothèques et des bibliothèques de géographie, de bibliographie, de catalogage, des acquisitions et des échanges, du prêt entre bibliothèques et de la fourniture de documents, des livres rares et des manuscrits, des publications en série, de conservation, en étant présents dans les comités permanents de ces sections et parfois les présidant ou en assumant le secrétariat ;

- au sein de la Direction scientifique de la Bibliothèque Nationale, le bureau de normalisation du Centre de coordination bibliographique et technique (CCBT) est étroitement associé aux travaux du Programme fondamental sur le contrôle bibliographique universel et MARC international (UBCIM) et son responsable est membre du Comité permanent UNIMARC, mis en place en juin 1991.

C'est également au CCBT de la Bibliothèque Nationale que revient d'assurer la coordination des traductions en français des publications du programme UBCIM (ISBD révisés et UNIMARC) réalisées par différentes institutions francophones : Centre de lecture publique de la Communauté française de Belgique et Bibliothèque Nationale du Québec.

- Depuis janvier 1992, dans le cadre d'une convention signée avec l'IFLA, la Bibliothèque Nationale a accueilli auprès de sa Direction technique le Centre international de programme "Preservation and Conservation" (PAC), l'un des cinq programmes fondamentaux de l'IFLA. Elle demeure parallèlement le centre régional pour l'Europe de l'Ouest, l'Afrique et le Proche Orient. Ces activités l'amènent à être en relation de manière suivie avec les centres régionaux étrangers : Library of Congress, Deutsche Bücherei à Leipzig, Instituto Autonomo Biblioteca Nacional y de Servicios de Bibliotecas à Caracas, National Library of Australia à Canberra, National Diet Library à Tokyo et à entretenir une liaison étroite et une concertation avec des organismes internationaux comme l'Unesco et le Conseil International des Archives.

ISO (International Organization for Standardization), association créée en 1946 : la Bibliothèque Nationale exerce un rôle privilégié dans les programmes internationaux et nationaux de normalisation ou de codification. Au sein de l'Association française de normalisation (AFNOR), et plus précisément de la Commission générale CG 46 (Documentation), le responsable du bureau de normalisation du CCBT occupe la présidence de deux commissions de normalisation, la CN9 (Présentation, identification et description des documents) et la CN66 (catalogage), un autre conservateur préside la CN10 (conservation) et à ce titre tous deux assistent aux réunions interna-

tionales des commissions correspondantes du Comité technique TC46 de l'ISO, préparant le vote français sur les travaux en cours. De nombreux conservateurs, répartis dans les départements et services de la Bibliothèque Nationale, participent en outre aux travaux des commissions de la CG46 de l'AFNOR (notamment dans les domaines de la translittération, de la littérature grise et de l'informatisation de la documentation) et sont consultés à propos des normes ISO en discussion et des décisions de vote.

LIBER (Ligue des bibliothèques européennes de recherche) : cette association, créée en 1971 sous les auspices du Conseil de l'Europe, entretient des rapports étroits avec la Commission des communautés européennes et a soutenu plusieurs projets d'intérêt collectif comme le registre européen des microformes mères en 1985, Conspectus en 1986 et la conversion rétrospective en 1988.

La Bibliothèque Nationale est plus particulièrement engagée dans deux de ses groupes de travail, celui sur les manuscrits et livres rares dont les travaux sont suivis par le département des Manuscrits, la Réserve des livres imprimés et la Bibliothèque de l'Arsenal, et celui sur les cartothèques auquel le département des Cartes et Plans prend une part active. La Bibliothèque Nationale est également présente aux conférences annuelles organisées à l'occasion de l'Assemblée générale du groupe.

Coopération avec des associations spécialisées

Le personnel scientifique de la Bibliothèque Nationale, et tout particulièrement celui des départements dits spécialisés, participe activement aux activités et au fonctionnement d'associations spécialisées dans les domaines en relation avec les missions respectives des départements. Ainsi, à titre d'exemple :

Le département des Cartes et Plans coopère, dans le domaine de l'histoire de la cartographie, avec l'Association cartographique internationale, dont la Commission de cartographie est présidée par le directeur du département, et avec la Société internationale d'histoire de la cartographie qui organise tous les deux

ans une Conférence internationale et publie *Imago Mundi*.

Le département des Estampes et de la Photographie est membre de droit de l'International advisory committee of keepers of public collections of graphic arts, créé en 1970 et réunissant tous les deux ans les responsables de 50 des plus grands cabinets de dessins et d'estampes.

Le département des Livres imprimés est membre de l'Association internationale de bibliophilie, dont il a accueilli le Congrès en 1991. Ses services du livre ancien entretiennent des échanges réguliers d'information avec notamment la Bibliographical Society de Londres et d'Oxford.

Le département des Manuscrits, à la suite du don à la Bibliothèque Nationale en 1974 par Miguel Asturias des manuscrits de ses œuvres et des correspondances reçues par lui, a été aux origines de la création de l'association "Archives de la littérature latino-américaine des Caraïbes et africaine du XXe siècle - Amis de M.A. Asturias" qui réunit des bibliothécaires, universitaires, chercheurs des pays latino-américains avec pour objet la sauvegarde du patrimoine latino-américain, et son directeur est membre du Conseil scientifique de cette association.

De son côté, la Division orientale du département est présente au sein d'associations telles que l'Association européenne des bibliothécaires sinologues, l'Association européenne des spécialistes des fonds japonais, l'Association des bibliothèques de judaïca et d'hebraïca en Europe, le Middle East Librarians Committee...

Le département des Monnaies, Médailles et Antiques fait partie de la Commission internationale de numismatique au bureau de laquelle siège un de ses membres aux côtés de la British Library et du Staatliche Museen zu Berlin, et a des liens étroits avec les sociétés numismatiques de Londres, New York ou Bruxelles.

Le département de la Musique participe activement à l'Association internationale des bibliothèques musicales, représenté au sein de son bureau et dans un certain nombre de commissions, et à travers

cette association entretient des relations avec le Conseil international de la Musique qui relève de l'Unesco.

Le département de la Phonothèque, dans le domaine du son et de la vidéo, coopère, à travers l'Association française d'archives sonores (AFAS), aux travaux de l'Association internationale d'archives sonores (IASA) et, par son canal, aux travaux de la Table ronde audiovisuelle placée sous l'égide de l'Unesco ; il collabore aussi avec de nombreuses associations spécialisées étrangères. Dans le domaine du film, il est affilié à la Fédération internationale des archives du film.

Le département des Arts du Spectacle est le siège de la Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle (SIBMAS) qui organise tous les deux ans un congrès international et qui vient de publier en 1992 la quatrième édition de "*Bibliothèques et Musées des arts du spectacle dans le monde*".

■ Conclusion

Dans le domaine des relations internationales, la politique de la Bibliothèque Nationale est dictée :

- d'une part par la nécessité de coopérer entre bibliothèques nationales, dans le cadre d'un vaste réseau d'information et d'expertise international s'étendant à travers les cinq continents, mais plus parti-

culièrement dense au sein de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord ;

- d'autre part, par les orientations de la politique culturelle nationale : ainsi une attention particulière est accordée au développement des actions communes et à la mise en commun des ressources avec les pays de l'Europe des Douze, tandis que la diffusion des connaissances et du savoir-faire et la multiplication des actions d'échange et de formation sont encouragées vers les pays de l'Europe centrale et orientale et les pays francophones.

La coopération internationale résulte aussi d'une volonté délibérée d'ouverture de la Bibliothèque Nationale vers l'extérieur, vers les autres grandes bibliothèques ou institutions de conservation et de recherche, tels que musées, fondations, galeries, phonothèques..., institutions réparties à travers le monde entier - avec une place grandissante de l'Asie du Sud et du Sud Est-, et qui toutes souhaitent développer une coopération tant technique que culturelle.

Cette politique internationale, la Bibliothèque Nationale ne peut la mener isolément; elle doit s'insérer dans une politique nationale, généreuse et ambitieuse, orientée à la fois vers une coopération de haut niveau technique avec les grandes bibliothèques internationales de recherche, vers la construction européenne et vers une ouverture encore plus large en direction des pays du sud économiquement moins développés.